

## Délibération n° 2024-25

### Demande d'ouverture de parcours de formation

*Le Conseil d'Administration de l'université des Antilles, dans sa séance du 14 mars 2024, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'université des Antilles,*

Vu le livre VII du code de l'Éducation,  
Vu les statuts de l'université des Antilles,

#### **A délibéré :**

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'université demande aux membres du conseil d'administration de procéder au vote :

*il s'agit d'approuver la demande d'ouverture de parcours Métiers du patrimoine au sein du Master Histoire Civilisations et Patrimoine.*

#### **Résultat du vote :**

Membres en exercice : 30	Pour : 26
Membres présents et représentés : 26	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

**La demande d'ouverture de parcours de formation citée ci-dessus est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil d'Administration.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Pointe-à-Pitre, le 12 mars 2024

**Le Président de l'université des Antilles**



Pr. Michel GEOFFROY

#### **Modalités de recours contre la présente délibération :**

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission à la rectrice, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



**Siège - Administration générale**

Campus de Fouillole - BP 250 - 97157 Pointe-à-Pitre cedex - Tél. +0590 (0) 590 483 030  
[www.univ-antilles.fr](http://www.univ-antilles.fr)



**Dossier de demande d'ouverture d'un  
parcours de diplôme national  
(Licence, Master, Licence professionnelle)**

Intitulé Mention :

**Master Histoire Civilisations et Patrimoine**

Intitulé Parcours demandé :

**Métiers du patrimoine**

UFR de rattachement :

**Faculté Roger Toumson – UFR des  
Humanités caribéennes**

Année d'ouverture :

**2024**

*Dossier à transmettre au format numérique à la CFVU après visas des  
différentes directions administratives : Affaires Juridiques, Scolarité, Affaires  
financières.*

**Liste des pièces à fournir en complément du dossier :**

- Convention (ou projet) de partenariat (pour ouverture hors accréditation UA)
- Dernier arrêté d'accréditation si l'établissement n'est pas l'UA
- Extrait de décision de la composante
- Tableau de soutenabilité de l'offre
- Maquette pédagogique

Page réservée à l'administration

Dossier transmis par la CFVU le \_\_/\_\_/201\_\_

**Avis de la Direction des Affaires Juridiques :**

L'avis de la DASI n'est pas requis dans ce dossier.

Date : 26/01/2024

Signature :

**Avis de la Division de la Scolarité :**

Materiel HCF, Papiers Metiers du Patrimoine  
influence sur la mutualisation effectuée des  
enseignements

Date : 27/01/2024

Signature :

**Avis de la Direction des affaires financières :**

Recettes  $\neq$  dépenses (page 13) = quid du reliquat ?

Date : 30/01/24

Signature :



Avis transmis à la CFVU le \_\_/\_\_/201\_\_

<p><b>DESCRIPTIF DU DIPLOME</b></p>	<p><b>Intitulé : MASTER</b>  <i>Domaine : Sciences Humaines</i>  <i>Mention : Histoire civilisations et patrimoine</i>  <i>Parcours demandé: Métiers du patrimoine</i></p> <p><b>Composante : Faculté Roger Toumson – UFR des Humanités caribéennes</b>  <b>Établissement ayant l'accréditation : Université des Antilles</b>  <i>Joindre une copie de l'arrêté d'accréditation si l'établissement n'est pas l'UA + joindre la (ou le projet) convention de partenariat.</i></p> <p><b>Présentation :</b>  Ce parcours de MASTER entend former les futurs cadres œuvrant à la médiation, à la valorisation et à la conservation du patrimoine. Il est bâti en 4 semestres permettant chacun d'obtenir 30 ECTS. Il offre une formation complète autour des enjeux du patrimoine antillais et permet d'en devenir un expert. Construit en étroite collaboration avec les différentes structures œuvrant dans le domaine, il professionnalise les étudiants notamment par le biais du stage.</p>
<p><b>RESPONSABLES</b></p>	<p><i>Responsable du diplôme : Erick Noël</i>  <i>Coordonnateur pédagogique : Caroline Seveno</i></p>
<p><b>CONTEXTE</b></p>	<p>Les Antilles souffrent d'un déficit de cadres formés aux métiers du patrimoine : les étudiants s'intéressant à ces métiers quittent le territoire pour s'y former mais peu reviennent. De ce fait, en partenariat avec le Conseil Départemental de la Guadeloupe, et dans le cadre d'une GEPEC, une offre de formation est ici proposée.</p>
<p><b>ACCÈS AU DIPLOME</b></p>	<p><i>Niveau requis : Licence, bac +3</i>  <i>Public : étudiants détenant une licence d'histoire, d'humanités, de lettres, d'histoire de l'art, de langues étrangères, une licence professionnelle en lien avec la valorisation et le développement patrimonial, plus largement l'ingénierie culturelle...</i></p>
<p><b>CAPACITÉS D'ACCUEIL</b></p>	<p>10</p>
<p><b>ORGANISATION DES ÉTUDES</b></p>	<p>Les études s'organisent autour de 4 semestres. Le dernier semestre est dédié à la pratique de terrain par le biais de stages et à la rédaction d'un mémoire.</p>
<p><b>FRAIS DE FORMATION</b> Si ouvert en FC</p>	
<p><b>AVIS DE LA COMPOSANTE</b></p>	<p>Avis : En date du :  <i>Joindre une copie de l'extrait de décision de la composante</i></p>

### 1. Objectifs, Intérêt et Débouchés

#### Objectifs :

- Le parcours Métiers du patrimoine au sein du MASTER *Histoire, civilisations et patrimoine* ambitionne de former des cadres dans le domaine du patrimoine. Cette formation s'organise en 4 semestres permettant chacun d'obtenir 30 ECTS.
- Les enseignements sont construits en plusieurs ensembles. Les UEO visent à fournir à l'étudiant une bonne connaissance des patrimoines antillais. En outre, le dispositif de formation a été pensé comme professionnalisant. Ainsi, l'étudiant découvrira aussi bien les métiers de la conservation, de la valorisation que de la médiation. Un ensemble de matières a pour but de fournir les outils nécessaires au futur professionnel (gestion de projet, etc.).
- En dernier lieu, le MASTER, en insérant dans sa formation les matières obligatoires à la certification de guide conférencier permet à l'étudiant d'obtenir en plus de son diplôme, cette certification qui valorise aussi son parcours.
- En outre, un dispositif d'alternance est envisageable.

#### Débouchés :

Attaché de conservation, Conservateur de musée, Chargé de collections muséales, Attaché de bibliothèque, Conservateur de bibliothèque, Archiviste, Documentaliste, Chargé d'études, Chargé de communication, Journaliste, Formateur, Chargé d'aménagement local, Chargé de mission en collectivité territoriale (PLU), Chargé de mission études historiques & diagnostic du patrimoine, Chargé de mission en urbanisme.

### 2. Partenaires

Conseil Départemental de la Guadeloupe, INRAP, DAC. Le Conseil Départemental par le biais de la convention signée le 21 décembre 2023 finance entièrement la formation. L'INRAP et la DAC sont des acteurs majeurs de cette formation puisque dans leur prérogatives, ils doivent dispenser des formations sur le territoire où ils sont implantés. C'est donc dans ce cadre que ces structures proposent des cadres pour venir dispenser les enseignements.

### 3. Organismes financeurs (publics, privés, collectivités)

*Joindre le courrier de confirmation du soutien financier de chaque organisme*

Conseil Départemental de la Guadeloupe (voir convention ci-jointe). La formation est 100% financée dans le cadre de la convention signée le 21 décembre 2023 et s'intégrant dans une GEPEC.

4. Équipe pédagogique (liste nominative des intervenants, disciplines d'enseignement et volumes horaires)

Nom	Prénom	Fonction	Cours	Volume horaire
NOËL	Erick	PR/ UA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Patrimoines culinaires</li> <li>• Atelier d'écriture</li> </ul>	36
LOZÈRE	Christelle	MCF HDR/ UA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Art et patrimoine (1)</li> <li>• Art et patrimoine (2)</li> <li>• Sources documentaires et archivistiques</li> </ul>	72
LAPORAL	David	MCFA/UA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Médiation culturelle, patrimoniale et scientifique</li> </ul>	30
ANNESS	Garrush	Professeur/ vacataire UA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Villes antillaises et patrimoine</li> </ul>	24
SAFFACHE	Pascal	PR/UA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Méthodologie de la recherche</li> <li>• Méthodologie du mémoire</li> </ul>	44
VRAGAR	Yolande	Cadre/ DAC	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en situation et pratique professionnelle</li> </ul>	30
BAMBUCK JALCE	Rosy	Cadre/ DAC	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compétences des guides conférenciers</li> </ul>	30
SEVENO	Caroline	MCF/UA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recherches dirigées</li> </ul>	20
MAXIMIN	Grégory	Professeur /Vacataire UA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion de projet</li> </ul>	20
SPIELMANN	Florabelle	Anthropologue/ MACTe	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valorisation des collections</li> </ul>	30
PELIS	Yohann	Vacataire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Management de projet</li> </ul>	20
Saint-Clément	Gladys	Avocate	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lois et droit du patrimoine et de la culture</li> </ul>	30

X		Cadre/INRAP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Archéologie et Patrimoine (1)</li> </ul>	30
Y		Cadre/DAC	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissances des outils du patrimoine</li> <li>• Connaissances des institutions</li> <li>• Enjeux de la conservation</li> <li>• Archéologie et patrimoine (2)</li> </ul>	84
Z		Quai Branly (missionnaire)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Muséographie</li> </ul>	30

**Les enseignements sont évalués en contrôle continu.**

Les examens sont organisés par enseignement. L'épreuve a lieu à la fin de chaque enseignement. Dans chacune des matières, un dispositif de seconde chance est mis en place.

**Chaque unité donne lieu à une moyenne générale.**

**La note finale est la moyenne des notes des unités d'enseignements avec application des coefficients.**

**Le diplôme est délivré avec la mention :**

- « Passable » entre 10 et 12
- « Assez bien » entre 12 et 14
- « Bien » entre 14 et 16
- « Très bien » à partir de 16

- Le diplôme s'obtient après avoir obtenu au minimum 10 de moyennes sur les 4 semestres.
- La majorité des enseignements sont évalués à l'écrit mais des présentations orales peuvent être organisées.
- Les langues sont évaluées à l'écrit et à l'oral.
- Le mémoire de fin de MASTER compte pour 2/3 du dernier semestre.
- La validation des matières « compétences des guides conférenciers », « mise en situation et pratique professionnelle » et « Langue vivante étrangère (LVE) » octroient la certification de « guide conférencier ».

Enseignements mutualisés avec le tronc commun du MASTER HCP

Enseignements mutualisés avec le MASTER DTGEI

### Semestre 7

CODE INTITULÉ DES EC RESPONSABLE DE L'UE	CODE INTITULÉ DES EC	CM	TD	TOTAL	COEF	RESPONSABLE EC	ÉPREUVES DE CONTRÔLE	ECTS
UEO 1.1 Fondamentaux	UEO 1.1.1. Connaissance des institutions	24	–	24	1	DAC	Écrit	4
	UEO 1.1.2 Découverte des sources documentaires et archivistiques caribéennes et guyanaises	24	–	24	1	Christelle LOZÈRE	Écrit	4
UEP 1.2 Outils d'insertion professionnelle	UEP 1.2.1 Connaissance des outils du patrimoine	10	10	20	1	DAC	Écrit	4
	UEP 1.2.2 Enjeux de la conservation	10	10	20	1	Archives départementales DAC	Écrit	4
UEP 1.3 Outils appliqués aux métiers du patrimoine	UEP 1.3.1 Compétences des guides conférenciers*	15	15	30	1	Rosy BAMBUCK JALCE	Écrit	5
	UEP 1.3.2 Mise en situation et pratique professionnelle*	15	15	30	1	Yolande VRAGAR	Écrit	5
UEC 1.4 Méthodologie et langues	UEC 1.4.1 Méthodologie de la recherche	12	12	24	1	Pascal SAFFACHE	Écrit	2
	UEC 1.4.2 LVE* : Anglais OU Espagnol	6	18	24	1	Mutualisé MASTER DTGEI	Écrit + oral	2
<b>Total</b>		<b>116</b>	<b>80</b>	<b>196</b>				<b>30</b>

Les matières suivies d'un \* sont celles obligatoires pour la validation de la certification « Guide conférencier »

## Semestre 8

CODE INTITULÉ DES EC RESPONSABLE DE L'UE	CODE INTITULÉ DES EC	CM	TD	TOTAL	COEF	RESPONSABLE EC	ÉPREUVES DE CONTRÔLE	ECTS
UEO 2.1 Fondamentaux	UEO 2.1.1 Arts et patrimoine	24	–	24	1	Christelle LOZÈRE	Écrit	5
	UEO 2.1.1 Villes antillaises et patrimoine	24	–	24	1	Anness GARRUSH	Écrit	5
UEP 2.2 Outils d'insertion professionnelle	UEP 2.2.1 Archéologie et patrimoine 1	15	15	30	1	INRAP	Écrit	4
	UEP 2.2.2 Gestion de projet	10	10	20	1	Grégory Maximin	Écrit	4
UEP 2.3 Outils appliqués aux métiers du patrimoine	UEP 2.3.1 Médiation culturelle, patrimoniale et scientifique	15	15	30	1	David Laporal	Écrit	4
	UEP 2.3.2 Muséographie	15	15	30	1	(Mission)	Écrit	4
UEC 2.4 Méthodologie et langues	UEC 2.4.1 Méthodologie du mémoire de MASTER	8	12	20	1	Pascal Saffache	Écrit	2
	UEC 2.4.1 LVE : Anglais OU Espagnol	6	18	24	1	Mutualisé MASTER DTGEI	Écrit+ oral	2
<b>Total</b>		<b>117</b>	<b>85</b>	<b>202</b>				<b>30</b>

**Semestre 9**

CODE INTITULÉ DES EC RESPONSABLE DE L'UE	CODE INTITULÉ DES EC	CM	TD	TOTAL	COEF	RESPONSABLE EC	ÉPREUVES DE CONTRÔLE	ECTS
UEO 3.1 Fondamentaux	UEO 3.1.1 Arts et patrimoine	24	–	24	1	Christelle LOZÈRE	Écrit	4
	UEO 3.1.2 Patrimoines culinaires	24	–	24	1	Erick NOËL	Écrit	4
UEP 3.2 Outils d'insertion professionnelle	UEP 3.2.1 Archéologie et patrimoine 2	15	15	30	1	DAC	Écrit	5
	UEP 3.2.2 Valorisation des collections	15	15	30	1	Florabelle SPIELMANN	Écrit	5
UEP 3.3 Outils appliqués aux métiers du patrimoine	UEP 3.3.1 Management de projet	8	12	20	1	Yoann PÉLIS	Écrit	4
	UEP 3.3.2 Lois et droit du patrimoine et de la culture	15	15	30	1	Gladys SAINT CLÉMENT	Écrit	4
UEC 3.4 Méthodologie et langues	UEC 3.4.1 Recherches dirigées	8	12	20	1	Caroline SEVENO	Écrit	2
	UEC 3.4.2. LVE : Anglais OU Espagnol	6	18	24	1	Mutualisé MASTER DTGEI	Écrit	2
Total		115	87	202				30

**Semestre 10**

CODE ET INTITULÉ UE RESPONSABLE UE	CODE EC INTITULÉ EC	CM	TD	TOTAL	COEF	RESPONSABLE EC	ÉPREUVES DE CONTRÔLE	ECTS
UEO 4 Pratique professionnelle et mémoire	UEO 4.1 Stage (350 heures)	-	-	-		David LAPORAL Caroline SÉVENO	Ecrit	5
	UEO 4.2 Mémoire	-	-	-		Erick NOËL David LAPORAL Caroline SÉVENO	Ecrit	20
	UEO 4.3 Atelier d'écriture (accompagnement à la rédaction d'un mémoire scientifique )	-	12	-		Erick NOËL	Ecrit	5
<b>Total</b>								<b>30</b>

## 7. Budget prévisionnel équilibré

Sur un volume de 600 heures effectives, 244 heures sont mutualisées soit avec le tronc commun du MASTER Histoire Civilisations et patrimoine soit avec le MASTER DTGEI dispensé à la faculté Roger Toumson. 356 heures sont propres au parcours.

	Montant par étudiant	Nombre d'inscrits	Montant total
<b>Recettes</b>			
Frais de formation			
Demandeur d'emploi			
Salarié			
Organisme			
Entreprise			
Fonds Social Européen			€
Collectivité Régionale			€
Conseil Départemental de la Guadeloupe (convention jointe)			125 000€
<b>Total</b>			<b>125 000€</b>
<b>Dépenses</b>			
Coûts directs de fonctionnement			
Enseignement			66 000 €
Coordination			1440 €
Personnel administratif contractuel (proratisation)			€
Mutualisation des moyens (Mise à disposition de salles de cours par l'Administration Polaire de la Guadeloupe)			€
Coûts indirects de fonctionnement			
Forfaitisation 15% : en fonction des 2 possibilités imposées par le FSE			10 116 €
Frais de mission *			2600 €
<b>Total</b>			<b>80 156 €</b>

\*160x10 (hébergement+ repas pendant 10 jours) + 1000 euros (montant approximatif avion)



**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
de l'enseignement supérieur  
et de l'insertion professionnelle**

Service de la stratégie des formations et de la vie étudiante  
Sous-direction Stratégie et qualité des formations  
Département Qualité et reconnaissance des diplômes  
DGESIP A1-5

n°

Affaire suivie par

Arièle Ducasse

Tél : 01 55 55 69 45

Mél : [arièle.ducasse@enseignementsup.gouv.fr](mailto:arièle.ducasse@enseignementsup.gouv.fr)

1 rue Descartes

75231 Paris SP 05

Paris, le

**- 5 JUIL. 2022**

La ministre de l'enseignement supérieur et de la  
recherche

à

Monsieur le président de l'université des Antilles  
s/c

de Madame la rectrice de la région académique de  
Guadeloupe, chancelière des universités  
s/c

de Madame la rectrice de la région académique de  
Martinique, chancelière des universités

**Objet :** Accréditation de votre établissement à délivrer les diplômes nationaux.

Je vous prie de trouver, ci-joint, un arrêté ministériel en date du 1<sup>er</sup> juillet 2022 accordant votre établissement à délivrer les diplômes nationaux figurant en annexe.

Cet arrêté vous autorise à utiliser les labels des formations de l'enseignement supérieur dans la communication relative aux formations qui y sont référencées. Les labels sont téléchargeables à l'adresse suivante : [esr.gouv.fr/label-formation](http://esr.gouv.fr/label-formation).

La cheffe du département Qualité et reconnaissance des diplômes

Catherine Malinie

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE  
Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

**Arrêté du 1er juillet 2022 accréditant l'Université des Antilles  
en vue de la délivrance de diplômes nationaux**

La Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

VU le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1, D. 613-6 et D. 613-7,  
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,  
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur,  
VU l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat,  
VU l'avis du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche,

arrête

Art. 1 À compter de l'année universitaire 2022-2023, l'Université des Antilles est accréditée en vue de la délivrance des diplômes figurant en annexe.

Art. 2 L'établissement délivre le doctorat dans le cadre de son école doctorale.

Art. 3 La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, la rectrice de la région académique Guadeloupe, la rectrice de la région académique Martinique et le président de l'Université des Antilles sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Pour la ministre et par délégation  
La cheffe du département Qualité et reconnaissance des diplômes

Catherine Malinie

## Annexe de l'arrêté du 1er juillet 2022

Région académique Guadeloupe

Région académique Martinique

Académie de GUADELOUPE

Académie de MARTINIQUE

### Université des Antilles

L'établissement susvisé est accrédité à compter de l'année universitaire 2022-2023 en vue de la délivrance des diplômes nationaux suivants :

#### Domaine ARTS, LETTRES, LANGUES

##### Licence(s)

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20141713 Langues étrangères appliquées		2022-2023	6 ans	2027-2028
20181023 Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales		2022-2023	6 ans	2027-2028
20181024 Lettres		2022-2023	6 ans	2027-2028

#### Domaine DROIT, ECONOMIE, GESTION

##### Licence(s)

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20141718 Droit		2022-2023	6 ans	2027-2028
20181025 Economie et gestion		2022-2023	6 ans	2027-2028
20181026 Science politique		2022-2023	6 ans	2027-2028

#### Domaine SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

##### Licence(s)

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20190411 STAPS-Activité Physique Adaptée et Santé		2022-2023	6 ans	2027-2028
20190412 STAPS-Education et Motricité		2022-2023	6 ans	2027-2028
20190413 STAPS-Entraînement Sportif		2022-2023	6 ans	2027-2028

**Domaine SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES****Licence(s)**

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20141721 Géographie et aménagement		2022-2023	6 ans	2027-2028
20141722 Histoire		2022-2023	6 ans	2027-2028
20181027 Humanités		2022-2023	6 ans	2027-2028
20181028 Information-communication		2022-2023	6 ans	2027-2028
20181029 Sciences de l'éducation		2022-2023	6 ans	2027-2028

**Domaine SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ****Licence(s)**

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20141721 Géographie et aménagement		2022-2023	6 ans	2027-2028
20141727 Informatique		2022-2023	6 ans	2027-2028
20181030 Mathématiques		2022-2023	6 ans	2027-2028
20181031 Physique, chimie		2022-2023	6 ans	2027-2028
20190411 STAPS-Activité Physique Adaptée et Santé		2022-2023	6 ans	2027-2028
20190412 STAPS-Education et Motricité		2022-2023	6 ans	2027-2028
20190413 STAPS-Entraînement Sportif		2022-2023	6 ans	2027-2028
20141731 Sciences de la vie et de la Terre		2022-2023	6 ans	2027-2028
20181033 Sciences pour la santé		2022-2023	6 ans	2027-2028

**Capacité(s) en droit**

	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20005003 CAPACITE EN DROIT		2022-2023	6 ans	2027-2028

**Diplôme(s) d'accès aux études universitaires**

<i>option</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
19990191 OPTION A		2022-2023	6 ans	2027-2028
19990192 OPTION B		2022-2023	6 ans	2027-2028

**Domaine ARTS, LETTRES, LANGUES****Licence(s) professionnelle(s)**

<i>Dénomination nationale / mention</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20220097 Gestion de projets et structures artistiques et culturels		2022-2023	6 ans	2027-2028
20181047 Guide conférencier		2022-2023	6 ans	2027-2028

**Domaine DROIT, ECONOMIE, GESTION****Licence(s) professionnelle(s)**

<i>mention</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20181036 Activités juridiques : métiers du droit de l'environnement		2022-2023	6 ans	2027-2028
20181037 Assurance, banque, finance : chargé de clientèle		2022-2023	6 ans	2027-2028
20181038 Commerce et distribution		2022-2023	6 ans	2027-2028
20220096 E-commerce et marketing numérique		2022-2023	6 ans	2027-2028
20220097 Gestion de projets et structures artistiques et culturels		2022-2023	6 ans	2027-2028
20181039 Gestion des organisations de l'économie sociale et solidaire		2022-2023	6 ans	2027-2028
20181040 Logistique et pilotage des flux		2022-2023	6 ans	2027-2028
20181041 Management et gestion des organisations		2022-2023	6 ans	2027-2028
20181042 Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et paie		2022-2023	6 ans	2027-2028
20181043 Métiers de la gestion et de la comptabilité : responsable de portefeuille clients en cabinet d'expertise		2022-2023	6 ans	2027-2028
20181045 Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration		2022-2023	6 ans	2027-2028

**Domaine SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES****Licence(s) professionnelle(s)**

<i>mention</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20220097 Gestion de projets et structures artistiques et culturels		2022-2023	6 ans	2027-2028
20181047 Guide conférencier		2022-2023	6 ans	2027-2028

**Domaine SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ****Licence(s) professionnelle(s)**

<i>mention</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20181048 Chimie analytique, contrôle, qualité, environnement		2022-2023	6 ans	2027-2028

20181050 Maîtrise de l'énergie, électricité, développement durable	2022-2023	6 ans	2027-2028
20220094 Métiers de l'informatique : conception, développement et test de logiciels	2022-2023	6 ans	2027-2028
20220095 Métiers de la mer	2022-2023	6 ans	2027-2028
20181052 Métiers de l'énergétique, de l'environnement et du génie climatique	2022-2023	6 ans	2027-2028

## Domaine ARTS, LETTRES, LANGUES

### Master(s)

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20181054 Français langue étrangère		2022-2023	6 ans	2027-2028
20220098 Humanités		2022-2023	6 ans	2027-2028
20181056 Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales		2022-2023	6 ans	2027-2028

## Domaine DROIT, ECONOMIE, GESTION

### Master(s)

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20181057 Droit privé		2022-2023	6 ans	2027-2028
20181058 Droit public		2022-2023	6 ans	2027-2028
20181059 Economie appliquée		2022-2023	6 ans	2027-2028
20220100 Management		2022-2023	6 ans	2027-2028
20181060 Monnaie, banque, finance, assurance		2022-2023	6 ans	2027-2028
20181061 Science politique		2022-2023	6 ans	2027-2028

## Domaine SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

### Master(s)

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20181083 STAPS : entraînement et optimisation de la performance sportive		2022-2023	6 ans	2027-2028

## Domaine SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

### Master(s)

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20181062 Gestion de l'environnement		2022-2023	6 ans	2027-2028
20181063 Géographie, aménagement, environnement et développement		2022-2023	6 ans	2027-2028
20181065 Histoire, civilisations, patrimoine		2022-2023	6 ans	2027-2028
20181067 Information, communication		2022-2023	6 ans	2027-2028
20181069 Sciences de l'éducation		2022-2023	6 ans	2027-2028

## Domaine SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

### Master(s)

mention(s)	établissement(s) co-accrédité(s)	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
20170570 Biodiversité, écologie et évolution	AGROPARISTECH, GUYANE	2022-2023	6 ans	2027-2028
20181073 Biologie-santé		2022-2023	6 ans	2027-2028
20181074 Chimie		2022-2023	6 ans	2027-2028
20181062 Gestion de l'environnement		2022-2023	6 ans	2027-2028
20181078 Informatique		2022-2023	6 ans	2027-2028
20181079 Mathématiques et applications		2022-2023	6 ans	2027-2028
20181080 Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises - MIAGE		2022-2023	6 ans	2027-2028
20181082 Risques et environnement		2022-2023	6 ans	2027-2028
20181083 STAPS : entraînement et optimisation de la performance sportive		2022-2023	6 ans	2027-2028
20220099 Sciences de la matière		2022-2023	6 ans	2027-2028

## DIPLOME NATIONAL DE DOCTORAT

Ecole Doctorale dans laquelle l'établissement délivre le diplôme de doctorat

**Accréditée pour une durée de 2 ans de 2022-2023 à fin 2023-2024**

CDC*	N°	Intitulé	Etablissements co-accrédités	
			Délivrance partagée	Délivrance conjointe
1 à 10	636	Dynamique des environnements dans l'espace Caraïbes-Amériques ( DEECA)	/	/

\*CDC (champs disciplinaires concernés) : 1 - Mathématiques et leurs interactions; 2 - Physique; 3 - Sciences de la Terre et de l'Univers, Espace; 4 - Chimie ; 5 - Biologie, Médecine, Santé ; 6 - Sciences humaines et humanités nouvelles ; 7 - Sciences de la Société ; 8 - Sciences pour l'ingénieur ; 9 - Sciences et technologies de l'information et de la communication ; 10 - Sciences agronomiques et écologiques

### Liste des 22 segments professionnels auxquels est rattaché le diplôme de doctorat

Activités du numérique  
 Tourisme hôtellerie restauration  
 Culture, Art, Spectacle  
 Construction Travaux publics urbanisme  
 Eau, environnement, développement durable

Santé humaine et action sociale
Industries chimiques et matériaux
Production et Distribution des énergies fossiles et renouvelables
Service aux entreprises et aux collectivités
Industries du matériel de transport
Sécurité défense
Information communication
Activités juridiques et administratives
Industries extractives
Activités financières et immobilières
Industries manufacturières
Education formation
Sport et activité physique
Agro-alimentaire
Agriculture
Textile, Habillement, Mode
Commerce

## Licences professionnelles « Bachelor Universitaire de Technologie » (LP BUT)

**Accréditation pour 6 ans de 2022-2023 à 2027-2028**

IUT	Site	Spécialités	Parcours
IUT de la Guadeloupe	Saint-Claude	Carrières Sociales	Animation sociale et socioculturelle
IUT de la Guadeloupe	Saint-Claude	Carrières Sociales	Coordination et gestion des établissements et services sanitaires et sociaux
IUT de la Guadeloupe	Saint-Claude	Génie Biologique	Agronomie
IUT de la Guadeloupe	Saint-Claude	Génie Biologique	Sciences de l'aliment et biotechnologie
IUT de la Guadeloupe	Saint-Claude	Génie Biologique	Sciences de l'environnement et écotechnologies
IUT de la Guadeloupe	Saint-Claude	Gestion des Entreprises et des Administrations	Gestion comptable, fiscale et financière
IUT de la Guadeloupe	Saint-Claude	Gestion des Entreprises et des Administrations	Gestion, entrepreneuriat et management d'activités
IUT de la Guadeloupe	Saint-Claude	Métiers du Multimédia et de l'Internet	Création numérique

IUT	Site	Spécialités	Parcours
IUT de la Guadeloupe	Saint-Claude	Métiers du Multimédia et de l'Internet	Développement web et dispositifs interactifs
IUT de la Martinique	Schoelcher	Gestion des Entreprises et des Administrations	Gestion, entrepreneuriat et management d'activités
IUT de la Martinique	Schoelcher	Management de la logistique et des transports	Mobilité et supply chain connectées
IUT de la Martinique	Schoelcher	Hygiène Sécurité Environnement	Science du danger et management des risques professionnels technologiques et environnementaux
IUT de la Martinique	Schoelcher	Informatique	Réalisation d'applications : conception, développement, validation
IUT de la Martinique	Schoelcher	Techniques de Commercialisation	Marketing digital, e-business et entrepreneuriat
IUT de la Martinique	Schoelcher	Techniques de Commercialisation	Marketing et management du point de vente

## FORMATIONS DE SANTE REGLEMENTEES

Accréditation pour 6 ans de 2022-2023 à 2027-2028

### MEDECINE – UFR Santé

<b>Intitulé du diplôme conformément à la réglementation</b>	
<b>1er cycle</b>	
Diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGSM)	
<b>3<sup>ème</sup> cycle Diplôme d'Etat de docteur en médecine Diplômes d'études spécialisées (DES) – ancien régime</b>	
<i>Spécialités médicales</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Anatomie et cytologie pathologiques</li> <li>- Cardiologie et maladies vasculaires</li> <li>- Dermatologie et vénéréologie.</li> <li>- Endocrinologie, diabétologie, maladies métaboliques</li> <li>- Gastro-entérologie et hépatologie</li> <li>- Hématologie</li> </ul>	

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Médecine interne</li> <li>- Médecine nucléaire</li> <li>- Médecine physique et de réadaptation</li> <li>- Néphrologie</li> <li>- Neurologie</li> <li>- Oncologie</li> <li>- Pneumologie</li> <li>- Radiodiagnostic et imagerie médicale</li> <li>- Rhumatologie</li> </ul> <p><i>Spécialités chirurgicales</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chirurgie générale</li> <li>- Neurochirurgie</li> <li>- Ophtalmologie</li> <li>- Oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale</li> </ul> <p><i>Autres spécialités</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Anesthésie-réanimation</li> <li>- Biologie médicale</li> <li>- Gynécologie médicale</li> <li>- Gynécologie-obstétrique</li> <li>- Médecine générale</li> <li>- Médecine du travail</li> <li>- Pédiatrie</li> <li>- Psychiatrie</li> <li>- Santé publique et médecine sociale.</li> </ul>	
<b>3ème cycle Diplôme d'Etat de docteur en médecine Diplômes d'études spécialisées (DES) – issus de la réforme</b>	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Anatomie et cytologie pathologiques</li> <li>2. Anesthésie-réanimation</li> <li>3. Biologie médicale</li> <li>4. Chirurgie orthopédique et traumatologique</li> <li>5. Chirurgie pédiatrique</li> <li>6. Chirurgie thoracique et cardiovasculaire</li> <li>7. Chirurgie viscérale et digestive</li> <li>8. Dermatologie et vénérologie</li> <li>9. Endocrinologie-diabétologie-nutrition</li> <li>10. Génétique médicale</li> <li>11. Gériatrie</li> <li>12. Gynécologie médicale</li> <li>13. Gynécologie obstétrique</li> <li>14. Hématologie</li> <li>15. Hépto-gastro-entérologie</li> <li>16. Maladies infectieuses et tropicales</li> <li>17. Médecine cardiovasculaire</li> <li>18. Médecine d'urgence</li> <li>19. Médecine et santé au travail</li> <li>20. Médecine générale</li> </ol>	

<ul style="list-style-type: none"> <li>21. Médecine intensive-réanimation</li> <li>22. Médecine interne et immunologie clinique</li> <li>23. Médecine légale et expertises médicales</li> <li>24. Médecine nucléaire</li> <li>25. Médecine physique et de réadaptation</li> <li>26. Médecine vasculaire</li> <li>27. Néphrologie</li> <li>28. Neurochirurgie</li> <li>29. Neurologie</li> <li>30. Oncologie</li> <li>31. Ophtalmologie</li> <li>32. Oto-rhino-laryngologie-chirurgie cervico-faciale</li> <li>33. Pédiatrie</li> <li>34. Pneumologie</li> <li>35. Psychiatrie</li> <li>36. Radiologie et imagerie médicale</li> <li>37. Rhumatologie</li> <li>38. Santé publique</li> <li>39. Urologie.</li> </ul>	
<b>3<sup>ème</sup> cycle Diplômes d'études spécialisées complémentaires de type II (qualifiants) : DESC II</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chirurgie orthopédique et traumatologie</li> <li>- Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire</li> <li>- Chirurgie urologique</li> <li>- Chirurgie viscérale et digestive</li> <li>- Gériatrie</li> <li>- Réanimation médicale.</li> </ul>	
<b>3<sup>ème</sup> cycle Diplômes d'études spécialisées complémentaires de type I (non-qualifiants) : DESC I</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Addictologie</li> <li>- Cancérologie</li> <li>- Médecine vasculaire</li> <li>- Néonatalogie</li> <li>- Nutrition</li> <li>- Pathologie infectieuse et tropicale, clinique et biologique</li> <li>- Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent.</li> </ul>	

### MAÏEUTIQUE – UFR Santé

<b>Intitulé du diplôme conformément à la réglementation</b>	
<b>1er cycle</b>	
Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques (DFGSMa)	
<b>2nd cycle</b>	

Diplôme d'Etat de sage-femme	
------------------------------	--

**ORTHOPHONIE - UFR Santé**

<b>Intitulé du diplôme conformément à la réglementation</b>	
<b>1er cycle et 2eme cycle</b>	
Certificat de capacité d'orthophoniste	

## Convention – cadre de partenariat

Entre le Conseil départemental de la Guadeloupe et l'université des Antilles

### ENTRE :

**Le Conseil départemental de la Guadeloupe**, dont le siège est situé à l'Hôtel du Département Boulevard du gouverneur Général Félix Éboué – 97100 Basse-Terre représenté par son président en exercice Monsieur Guy LOSBAR

Ci-après désigné « conseil départemental de la Guadeloupe » ou « conseil départemental »

### ET

**L'université des Antilles**, Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPCSCP) dont le siège est situé sur le Campus de Fouillole, BP250, 97157 Pointe-à-Pitre représentée par son président en exercice le Professeur Michel GEOFFROY

Ci-après désignée « université des Antilles » ou « UA »

### Préambule

Le conseil départemental de la Guadeloupe, collectivité de la solidarité et de l'action sociale par excellence dans tout l'archipel, souhaite apporter son soutien aux 8 200 étudiants du pôle Guadeloupe de l'université des Antilles dont près de 45% sont boursiers. Dans ce contexte de fragilité économique du monde étudiant, il est essentiel de prévoir des dispositifs adaptés et pérennes afin de venir en aide à une jeunesse qui fait parfois face à d'importantes difficultés pour étudier et dont dépend l'avenir du territoire.

Le conseil départemental et l'université des Antilles, conscients de l'importance de leurs rôles respectifs dans le développement du territoire guadeloupéen, décident d'unir leurs compétences afin d'offrir à la jeunesse étudiante de Guadeloupe un cadre d'études optimal et des opportunités sociales en matière de mobilité et d'insertion professionnelle.

Considérant que le conseil départemental de la Guadeloupe souhaite accompagner l'université des Antilles dans les domaines de la solidarité et de l'action sociale en faveur des étudiants de l'archipel.

Considérant les engagements pris par l'université des Antilles vis-à-vis de ses territoires d'implantation dans le cadre de la délibération n° 2023-35 de son conseil d'administration en date du 31 mai 2023.

Considérant que l'université des Antilles a notamment pour ambition de renforcer ce lieu de formation, de recherche et d'innovation en garantissant un cadre optimal d'étude et de travail en Guadeloupe selon les dispositions ci-après :

## Article 1 : Objet

La présente convention-cadre a pour objet de mettre en place un partenariat entre le conseil départemental de la Guadeloupe et l'université des Antilles notamment sur les thématiques suivantes :

### 1. Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

L'université des Antilles entend développer davantage de formations stratégiques pour le territoire permettant de délivrer des diplômes dans des domaines pointus.

Afin de s'inscrire dans une **gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)** efficiente, l'adéquation entre les emplois, les effectifs, les compétences d'une part et la stratégie et les besoins du territoire d'autre part sera favorisée.

En concertation avec le conseil départemental, l'université des Antilles identifiera des compétences nécessaires au territoire de Guadeloupe afin de les décliner au sein de ses formations initiale et continue. Lorsque cela sera possible, les formations concernées feront l'objet de contrats d'apprentissage.

Le conseil départemental de la Guadeloupe accueillera dans ses services les étudiants de l'université des Antilles par le biais de contrats d'apprentissage et contribuera ainsi à l'insertion professionnelle des jeunes diplômés.

A titre d'exemple, le Master « ingénierie, gouvernance et pilotage de grands projets » et le parcours « science po » pourront bénéficier du soutien du conseil départemental :

- Le Master « ingénierie, gouvernance et pilotage de grands projets » ouvrira en septembre 2024. Il répondra à la nécessité de former des professionnels au montage et au pilotage de grands projets. Il fournira au territoire des diplômés de haut niveau capables de rejoindre les collectivités, entreprises et administrations souhaitant renforcer leurs capacités à répondre à des appels à projets nationaux ou internationaux ou encore à des appels à manifestation d'intérêt. Le pilotage, la gestion, l'ingénierie et la gouvernance de grands projets sont autant de leviers de développement du territoire.
- Le parcours Sciences Po dispensé sur le campus du camp Jacob va offrir la possibilité aux meilleurs étudiants de suivre des enseignements complémentaires et d'obtenir à l'issue de la troisième année de licence, un diplôme universitaire parcours d'excellence Sciences Po Paris ainsi que la possibilité d'accéder au grand oral. Il s'agit là de contribuer à la formation des élites de demain en accompagnant les étudiants qui se distinguent par leurs capacités d'analyse et leur ouverture d'esprit.

Des cycles de formation ambitieux des doctorants incluant les socio-professionnels du territoire ainsi que l'organisation de manifestations scientifiques entre le monde économique et les futurs docteurs seront mis en place afin de renforcer l'insertion professionnelle des diplômés de haut niveau.

Le département a sous sa responsabilité plusieurs institutions patrimoniales et culturelles dont les archives départementales et plusieurs musées. Les collections de documents, d'objets, de pièces archéologiques conservées dans ces établissements constituent des ressources inestimables pouvant servir de supports à des travaux de recherche dans différentes disciplines.

Le Département accordera une bourse doctorale d'un montant de 102 000 euros soit 34 000 euros par année pour une thèse de doctorat d'une durée de 3 ans pour des travaux de recherche portant sur la valorisation de ces ressources. Le Département s'engage à accompagner trois étudiants sur trois années.

Le Département identifie également un besoin de cadres dans les métiers du patrimoine. L'université se propose d'ouvrir :

- Une licence professionnelle mention « valorisation du patrimoine historique et culturel »,
- Un parcours au sein du Master mention « Histoire, civilisations, patrimoine ».

La licence professionnelle formera des professionnels qualifiés en matière de médiation culturelle, de conservation et d'animation du patrimoine. Le Master formera des cadres des métiers du patrimoine.

Dans le cadre des enseignements mis en place dans les métiers du patrimoine, des archives et de la gestion des informations publiques et privées, les étudiants qui suivront cet enseignement pourront être en apprentissage dans ces différents domaines. Ils contribueront notamment au traitement de certains fonds anciens conservés aux archives difficilement communicables car jamais classés de manière systématique.

**Le Conseil départemental de la Guadeloupe soutient les formations identifiées dans le cadre d'une GPEC élaborée conjointement avec l'université des Antilles en accueillant des étudiants de ces formations par le biais de contrats d'apprentissage.**

**Le coût unitaire d'un contrat d'apprentissage de 6 mois est estimé à 650 euros par mois soit 3 900 euros sur 6 mois. Cet accompagnement concernerait 5 étudiants soit 19 500 euros.**

**Le coût unitaire pour l'ouverture d'une formation est estimé à 125 000 euros.**

**Le Conseil départemental de la Guadeloupe apporte un soutien financier aux étudiants disposant de trop faibles ressources et devant effectuer des mobilités dans le cadre des formations d'excellence telles que le Master « ingénierie, gouvernance et pilotage de grands projets » ou encore le parcours d'excellence Sciences Po.**

**Le coût unitaire pour la mobilité d'un étudiant est estimé à 1 800 euros (le billet d'avion PTP-ORY, l'hébergement durant 1 semaine et le *per diem*). Ce soutien financier concernerait 10 étudiants soit 18 000 euros.**

**Le Conseil départemental de la Guadeloupe participe au financement des manifestations dédiées aux doctorants et aux jeunes docteurs de l'université des Antilles visant à accroître leur insertion professionnelle au sein du territoire.**

**Le coût d'une manifestation est estimé à 2 500 euros (le buffet et l'accueil des invités).**

## **2. Observatoire des politiques publiques**

Le Conseil départemental de la Guadeloupe souhaite mettre en place un observatoire des politiques publiques afin de développer une connaissance fine des problématiques dans le domaine social, de l'insertion, de l'éducation, de la culture ou encore de l'aménagement à l'échelle du territoire guadeloupéen.

L'université des Antilles se propose d'accompagner le Conseil départemental dans cette démarche par le biais de la participation d'universitaires ou encore d'étudiants aux différentes réflexions menées dans le cadre de stages ou de thèses de doctorat. L'université se propose d'intervenir dans le traitement statistique des nombreuses données recueillies par l'observatoire.

**A la demande du conseil départemental de la Guadeloupe, l'université des Antilles participe aux réflexions et travaux relatifs à l'observatoire des politiques publiques sur des sujets relevant de ses compétences scientifiques.**

### 3. Campagnes d'information et de prévention en matière de santé

Les enjeux liés à la santé sont fondamentaux pour le territoire. L'université des Antilles à travers l'UFR Santé Hyacinthe Bastaraud a un rôle stratégique à jouer dans la politique de santé aux Antilles françaises, en Guyane et dans la Caraïbe. Le caractère essentiel de cette faculté n'est plus à démontrer et doit être inscrit dans une dynamique servant la diversification des profils, l'intérêt des populations au sein de territoires où les déserts médicaux sont nombreux et où les exigences vis-à-vis des futurs praticiens et des centres hospitaliers universitaires sont importants.

Le Conseil départemental et l'université des Antilles souhaitent mettre en place des campagnes d'information et de prévention en matière de santé à destination des étudiants et des personnels de l'UA. Les pathologies ayant une forte prévalence aux Antilles nécessitent en effet un investissement particulier de la part de l'ensemble des acteurs concernés. Le service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé de l'université des Antilles assurera la coordination de ces différentes campagnes.

Conscient de la nécessité de soutenir un système de santé encore fragile, le Conseil départemental apportera son aide au fonctionnement de la faculté de médecine Hyacinthe Bastaraud en prenant à sa charge la rémunération de deux chefs de cliniques, acteurs essentiels à la formation des futurs médecins.

**Le Conseil départemental de la Guadeloupe et l'université des Antilles mèneront conjointement des actions dans le domaine de la santé. Des campagnes d'information et de prévention seront organisées par les deux institutions à destination des étudiants et des personnels de l'université.**

**Le coût d'une manifestation est estimé à 10 000 euros (le buffet, les stands, les produits, les intervenants professionnels).**

**Le Conseil départemental de la Guadeloupe prendra à sa charge la rémunération de deux chefs de clinique.**

### 4. Vieillesse de la population guadeloupéenne

Dans les années à venir, la Guadeloupe devra relever le défi du vieillissement de sa population et plus encore selon l'INSEE, à l'horizon 2030, de la dépendance de ses seniors. Cette problématique est un véritable enjeu de société qui touche à la fois le domaine de la santé, de l'économie, du logement, du transport, du tourisme ou encore de la culture. En décembre 2022, l'UA a créé une unité de recherche en santé dédiée au vieillissement en mettant ainsi à la disposition de ses territoires un outil performant alors même que la prise en charge des personnes âgées devient un sujet de plus en plus préoccupant. Le développement de stratégies pertinentes de prise en charge et d'hébergement des personnes âgées est devenu un enjeu crucial. Si les politiques de santé sont aujourd'hui orientées vers le maintien des personnes âgées à domicile ou la prise en charge de la dépendance lourde en EHPAD, il existe des solutions transitoires ou alternatives à l'institutionnalisation pouvant répondre aux besoins individuels des personnes âgées, lorsque le maintien à domicile n'est plus possible ou souhaitable. Étudier ces nouvelles solutions, adaptées au territoire guadeloupéen, est une priorité dans le contexte actuel et cela nécessite des moyens que le conseil départemental pourrait apporter aux chercheurs de l'université des Antilles.

**Le Conseil départemental de la Guadeloupe et l'université des Antilles font du vieillissement de la population guadeloupéenne un sujet majeur et s'engagent à agir ensemble dans ce domaine. Un soutien sera apporté par le conseil départemental aux recherches médicales entreprises à l'UA et dédiées au vieillissement dans notre contexte antillais.**

## 5. Qualité de vie et innovation en faveur des étudiants

L'université des Antilles est un lieu d'innovation pour les étudiants et participe pleinement au développement du territoire. A ce titre, l'UA entend mettre en place des Fab labs afin de permettre aux étudiants de créer, d'innover et de développer des projets ambitieux. Les Fab labs jouent un rôle social significatif puisqu'ils permettent à des étudiants n'ayant pas accès à certaines technologies, faute de moyens, d'inventer, de créer et d'innover ensemble dans un espace dédié.

Prioritairement implantés sur les campus de Fouillole et du Camp Jacob, les Fab labs permettront aux étudiants de partager et d'échanger des connaissances, des savoir-faire sur un logiciel ou une machine, et d'organiser des « after-work » innovants.

Le Conseil départemental de la Guadeloupe contribuera à la mise à disposition d'outils numériques et de matériel performant pour les utilisateurs qui pourront s'y retrouver afin de dynamiser le tissu économique local.

En collaboration avec les étudiants de l'université des Antilles (élus étudiants, associations, etc.) des réflexions seront menées avec le Conseil départemental de la Guadeloupe afin de mettre en place des dispositifs d'aide sociale aux publics les plus fragiles. Le don d'ordinateurs aux étudiants en difficulté économique, le renforcement de la continuité territoriale pour les étudiants originaires de la Désirade, de Marie-Galante ou des Saintes sont autant de sujets prégnants auxquels le département pourra apporter des réponses.

**Le conseil départemental de la Guadeloupe contribue à l'amélioration des conditions d'étude sur les campus du Pôle universitaire de Guadeloupe en assurant le financement de projets innovants.**

**Le conseil départemental financera deux Fab labs (un sur le campus de Fouillole et un sur le campus de Camp Jacob). Le coût unitaire d'un Fab lab est estimé à 20 000 euros soit 40 000 euros pour 2 Fab labs. Un financement d'un montant de 40 000 euros sera donc apporté pour accompagner les projets innovants portés par les étudiants.**

**Le Conseil départemental accompagne également les étudiants par le biais de dispositif d'aide sociale, notamment en mettant à leur disposition chaque année 25 ordinateurs portables et en accompagnant des étudiants de l'archipel guadeloupéen dans leur mobilité entre les îles de Guadeloupe et leur campus de rattachement.**

**Le coût unitaire d'un ordinateur est estimé à 1 000 euros soit 25 000 euros pour 25 ordinateurs.**

**Le coût d'un billet aller-retour Guadeloupe - Martinique est estimé à 300 euros soit 6 000 euros pour 20 étudiants.**

**Le coût de deux déplacements dans les îles de la Guadeloupe est estimé à 120 euros soit 3 600 euros pour 30 étudiants.**

## 6. Manifestations en collaboration avec le conseil départemental de la Guadeloupe

Le conseil départemental de la Guadeloupe et l'université des Antilles établissent chaque année un programme de manifestations à destination des étudiants ou du grand public sur des sujets de société majeurs. Une master class destinée aux étudiants de l'université des Antilles pourra être organisée conjointement. Ces temps d'échange avec les étudiants sont des moments uniques au cours desquels le prisme de la jeunesse est mis en exergue.

Le conseil départemental pourra également être associé à l'organisation de la venue de l'invité annuel du parcours d'excellence Sciences Po. Chaque année en effet une personnalité au parcours inspirant est conviée à donner une conférence destinée aux étudiants de la filière science po du campus du Camp Jacob.

**L'université des Antilles et le Conseil départemental de la Guadeloupe s'associent afin de réaliser une manifestation d'envergure destinées aux étudiants ou au grand public.  
Le coût d'une manifestation est estimé à 4 000 euros (le buffet, les intervenants professionnels).**

## 7. Liens avec les Amériques

L'université des Antilles et le Conseil départemental de la Guadeloupe souhaitent favoriser la création de liens forts et pérennes avec l'université d'Howard à Washington DC aux Etats-Unis d'Amérique.

Une convention tripartite sera signée avec l'université d'Howard, le conseil départemental et l'université des Antilles. Elle présentera l'ensemble des actions communes entre ces trois institutions et précisera notamment les actions de mobilités entrantes et sortantes des étudiants et des personnels des deux universités concernées.

Le Conseil départemental de la Guadeloupe accompagne financièrement la mobilité des étudiants de la licence langues étrangères appliquées dans le cadre de leur stage obligatoire dans les pays de la Caraïbe ou dans les Amériques.

**L'université des Antilles et le Conseil départemental de la Guadeloupe s'associent afin de favoriser la mobilité des étudiants et du personnel de l'UA dans l'espace américain et caribéen.**

**Le coût unitaire pour la mobilité d'un étudiant dans la Caraïbe est estimé à 2 000 euros (le billet d'avion et l'hébergement). Ce soutien financier concernerait 25 étudiants soit 50 000 euros.**

## 8. Partenariat culturel

Le Département proposera un pass culture qui facilitera l'accès des étudiants aux institutions culturelles relevant de sa responsabilité et qui leur offrira l'opportunité de rencontres privilégiées avec les personnalités et les artistes invités à des manifestations organisées par la collectivité ou ses partenaires.

**L'université des Antilles et le Conseil départemental de la Guadeloupe s'associent afin de réaliser des manifestations culturelles ou artistiques d'envergure destinées aux étudiants ou au grand public.  
Le coût d'une manifestation est estimé à 5 000 euros (le buffet, les intervenants professionnels).**

## Article 2 : Engagements de l'université des Antilles

L'université des Antilles s'engage à mettre en place les actions mentionnées à l'article 1 et établir des bilans annuels.

L'université des Antilles s'engage à valoriser les actions relevant de cette convention par la sollicitation des médias et la mise en œuvre des moyens de communication. Il devra être fait état du présent partenariat dans toute communication réalisée dans le cadre de son exécution. Les parties devront être identifiées sur tout document ou action par apposition des deux logos.

### Article 3 : Engagements du Conseil départemental de la Guadeloupe

Le Conseil départemental de la Guadeloupe s'engage sur une enveloppe annuelle moyenne de 450 000 euros de crédits afin de financer cette convention - cadre de partenariat.

La commission de suivi se chargera de ventiler les crédits mobilisés chaque année par le Conseil départemental de la Guadeloupe sur les mesures qui figurent dans le tableau en annexe.

Le Conseil départemental de la Guadeloupe s'engage à valoriser les actions relevant de cette convention par la sollicitation des médias et la mise en œuvre des moyens de communication. Il devra être fait état du présent partenariat dans toute communication réalisée dans le cadre de son exécution. Les parties devront être identifiées sur tout document ou action par apposition des deux logos.

### Article 4 : Durée de la convention – Résiliation – Modification

La présente convention est établie pour une durée de trois ans à compter de sa signature. Elle est renouvelable une fois par tacite reconduction. Elle pourra être dénoncée à tout moment à l'initiative de l'une ou de l'autre partie sous réserve de respecter un préavis de six mois adressé par lettre recommandée avec accusé de réception. Les parties s'accorderont sur les modalités de résiliation dans le cadre des projets en cours, notamment ceux incluant les étudiants.

La présente convention pourra être modifiée exclusivement par voie d'avenant signé des parties.

### Article 5 : Suivi de l'exécution de la convention

La présente convention-cadre fera l'objet de conventions d'application selon les projets qui seront portés. Un plan d'action décrivant les actions précises à mener et leur calendrier est établi par les deux partenaires dans les deux mois suivant la signature de la présente convention. Un bilan annuel de la mise en œuvre de la convention-cadre et de ses conventions d'application sera effectué en fin d'année universitaire par l'université des Antilles et sera présenté dans le cadre d'un comité de pilotage réunissant les deux parties.

### Article 6 : Règlement des litiges

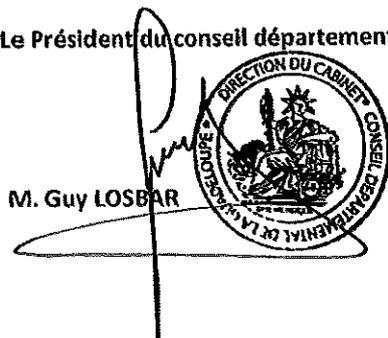
En cas de litige survenant dans l'interprétation et/ou l'exécution de la présente convention, les parties tenteront de trouver une solution amiable. Si cette procédure s'avère infructueuse, les parties pourront saisir le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait en deux exemplaires originaux.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 20 décembre 2023

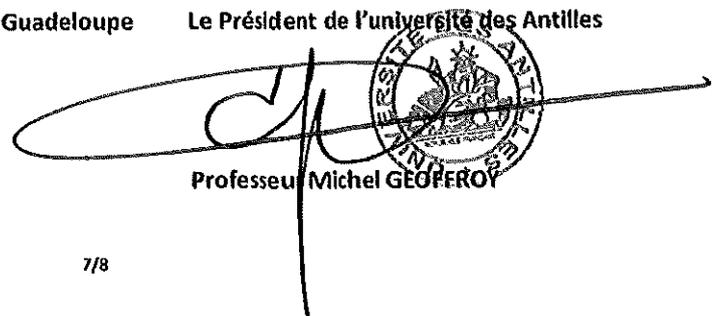
Le Président du conseil départemental de la Guadeloupe

M. Guy LOSBAR



Le Président de l'université des Antilles

Professeur Michel GÉOPEROY



## ANNEXE : POSTE DE DÉPENSES

Poste de dépenses	Année 1	Année 2	Année 3
Bourse doctorale : attribution d'une bourse annuelle pour une thèse de doctorat (concernera trois étudiants)	102 000	102 000	102 000
Contrat d'apprentissage : réalisé dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences axés sur les métiers du patrimoine (5 étudiants concernés)	19 500	19 500	19 500
Formation : réalisée dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, axée patrimoine, archives, gestion	125 000	125 000	125 000
Mobilité des étudiants hexagone (10 étudiants concernés)	18 000	18 000	18 000
Manifestation doctorant pour leur insertion professionnelle	2 500	2 500	2 500
Manifestation village santé	10 000	10 000	10 000
Chefs clinico (rémunération pour deux chefs clinico)	45 672	68 508	72 836
Projets innovants étudiants (création de deux fab lab)	20 000	20 000	
Ordinateurs (25 étudiants concernés)	25 000	25 000	25 000
Transports Martinique (20 étudiants concernés)	6 000	6 000	6 000
Transports Iles de Guadeloupe (30 étudiants concernés)	3 600	3 600	3 600
Manifestation d'envergure (1 manifestation)	4 000	4 000	4 000
Mobilité Caraïbe (25 étudiants concernés)	50 000	50 000	50 000
Manifestation Culturelle (1 manifestation)	5 000	5 000	5 000
<b>Total</b>	<b>436 272</b>	<b>459 108</b>	<b>393 436</b>

